

DÉPARTEMENT
VIENNE

PROCES-VERBAL

ARRONDISSEMENT
CHÂTELLERAULT

RÉUNION du 10 novembre 2023

COMMUNE
MAIRÉ

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 06 novembre 2023, s'est réuni le 10 novembre 2023, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire à 20h30 à la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire Thierry TRIPHOSE.

PRÉSENTS : M. Thierry TRIPHOSE, Mme Nathalie COX, Mme Catherine BIET-ROBIN, M. Bertrand CALMARD, M. Bernard CLÉMENT, M. Jacky COMTE, M. Manuel MARONNEAU, M. Joël TISSOT.

Nombres de conseillers :

en exercice : 10

présents : 08

votants : 09

ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR : M. Etienne WEPPE à M. Bernard CLÉMENT.

ABSENTS : M. Charlie NIEMEZYK.

SECRÉTAIRE : Mme Nathalie COX.

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des membres de l'assemblée le procès-verbal de la séance du 06 octobre 2023.

le Conseil municipal arrête le procès-verbal.

Monsieur le Maire demande le rajout d'une délibération.

- Don au Téléthon

le Conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2023-11-51

ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024 (Investissements)

Monsieur le Maire propose les orientations budgétaires pour 2024 :

VOIRIE :

- Route de la Malsassière enrobé à chaud sur des tronçons.
- Route des Îles goudron bicouche sur la partie en grave 250 mètres.
- Mise à jour de la signalisation routière.
- Numérotation des hameaux et maisons isolées.

BÂTIMENT :

- Dépose d'un dossier de demande de subvention pour le logement communal qui jouxte la mairie. Travaux en 2025.

BIODIVERSITÉ :

- Plantation d'un verger communal en dessous de la station d'épuration.
- Dépose d'un dossier d'étude pour construire un atlas sur la biodiversité de la communal (ABC).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Délibération n° 2023-11-52

CONVENTION DE MÉCÉNAT AVEC SORÉGIES

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal que la commune confie au syndicat Sorégies la pose et la dépose des illuminations de fin d'année. Ainsi, il apporte gratuitement son soutien matériel pour cette opération annuelle. Dans cette optique, le syndicat peut bénéficier d'une déduction fiscale sur l'impôt des sociétés. Cette action doit néanmoins faire l'objet d'une convention de mécénat.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

- approuve ladite convention de mécénat ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tout acte nécessaire à la mise en place de cette décision.

Délibération n°2023-11-53

DEMANDE DE SUBVENTION FONDS DE CONCOURS 2023 A LA CAGC

Le conseil municipal a accepté de présenter un dossier concernant les fonds de concours de la Communauté d'Agglomération de Grand Châtelleraut pour la réhabilitation du logement communal de la Petite Guerche.

En complément de la délibération 2023-03-15, Monsieur le Maire présente le plan de financement.

| Opération | Montant | Aides sollicitées | | | | Autofinancement |
|---|------------------|------------------------|------------------|---------------------------|------------------|------------------|
| | HT | Fonds de concours CAGC | DETR | Région Nouvelle Aquitaine | FONDS Vert | HT |
| Réhabilitation du logement communal La Petite Guerche | 70 193,56 | 4 851,18 | 21 058,00 | 19 606,00 | 10 213,00 | 14 465,38 |
| TOTAL | 70 193,56 | 4 851,18 | 21 058,00 | 19 606,00 | 10 213,00 | 14 465,38 |

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- décide de valider les opérations ci-dessus.
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

Délibération n°2023-11-54

CHANGEMENT D'AFFECTATION DE TROIS PARCELLES EN VOIES COMMUNALES

Monsieur le Maire demande le déclassement de trois parcelles :

- La parcelle AI 103 prolongera la voie communal n°6 de 250 mètres, jusqu'aux Îles Carolines.
- La parcelle AH 254 et AH 50 qui est la voie d'accès au terrain communal, devient la voie communal n°20 de la route départementale n°5 AH 254 50 ml et AH 50 125 ml total 175 ml

Monsieur le maire demande que ces parcelles déclassées soient reclassées en voies communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité

Délibération n°2023-11-55

APPROBATION DE CLASSEMENT DES VOIES DE LA VOIRIE COMMUNALE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité,

- décide le classement dans le domaine communal suivant le tableau de classement des voies communales en annexe ;
- Charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et formalités en vue du classement dans la voirie communale.

Annexe de la délibération du 03 novembre 2023 Proposition de classement des voies de la voirie communale Commune de Mairé

| N° d'ordre Voie Communale | Désignation | Origine/Extrémité | Longueur | Largeur moyenne |
|------------------------------|------------------------------|---|----------|-----------------|
| VC 1 | De montant à la Guerche | Par de la RD5 à la limite de la commune de Oyré | 3315 ml | 8 ml |
| VC 2 | Des Aillaux à la Malsassière | Part de la RD 5 à la voie communale n° 3 | 2960 ml | 6 ml |
| VC 3 | De Mairé à la Foucaudière | Part de la RD 5 traverse la RD 75 et se termine à la limite de la commune de St Sauveur | 7080 ml | 8 ml |
| VC 4 | Gros Chillou | Part de la voie communale n°5 à la dernière propriété privée | 160 ml | 6 ml |
| VC 5 | Rocreuse | Part de la voie communale 3 à la dernière propriété privée | 420 ml | 6 ml |
| VC 6 | Les Alliaux Tilly les iles | Part de la RD 5 à la dernière propriété privée | 1065 ml | 6 ml |
| VC 7 | Les Chézeaux | Part de la voie communale n°2 à la dernière propriété privée | 620 ml | 6 ml |
| VC 8 | Moulin Au Roy | Part de la RD5 à la voie communale n°1 | 160 ml | 6 ml |
| VC 9 | Le Bas Montant | Pat de la voie communale n°1 à la dernière propriété privée | 180 ml | 6 ml |
| VC 10 | Le Haut Montant | Part de la Voie communale n°1 à la dernière propriété privée | 70 ml | 6 ml |
| VC 11 | Le Bois Boisseau | Part de la voie communale n°1 à la dernière propriété | 85 ml | 6 ml |
| VC 12 | La Fourmeraye | Part de la voie communale n°1 à la dernière propriété privée | 175 ml | 6 ml |
| VC 13 | Rue du Vieux Port | Part de la RD 5 au chemin en terre | 90 ml | 6 ml |
| VC 14 | Rue de l'Église | Part de la RD5 à l'église | 50 ml | 14 ml |
| VC 15 | Le Chemin du Bois | Part de la RD5 et finit à la limité de la dernière propriété privée | 65 ml | 4 ml |

RZ

| | | | | |
|--|-------------------------|--|-------------------------------|------|
| VC 16 | La Route du Rond | Part de la RD5 et finit à la limite de la dernière propriété privée | 150 ml | 8 ml |
| RAJOUT Conseil Municipal 02 décembre 2022 | | | | |
| VC 17 | Le Bas Montant | Part de la voie communale n°1 finit à la limite de la voie communale n°9 et n°11 | 100 ml | 4 ml |
| VC 18 | Les Ringères | Part de la RD5 et finit à la limite de la dernière propriété | 1100 ml | 4 ml |
| VC 19 | Les Boutins | Part du chemin rural n°26 sur une longueur de 50 mètres | 50 ml | 4 ml |
| RAJOUT Conseil Municipal 10 novembre 2023 | | | | |
| VC 6 | Les Îles carolines | La parcelle AI 103 prolongera la voie communale n°6 jusqu'aux Îles Carolines | 250 ml (Total V 6 1315 ml) | 6 ml |
| VC 20 | Terrain communal AH 254 | De la RD5 jusqu'à la AH 50 | 50 ml | 3 ml |
| | Terrain Communal AH 50 | De la AH 254 à la station d'épuration | 125 ml | 3ml |

Délibération n°2023-11-56

DON AU TÉLÉTHON

Monsieur le Maire rappelle que le Téléthon national se déroulera les 08 et 09 décembre 2023 et demande aux membres du Conseil de faire une promesse de don d'un montant de cent euros (100€).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité.

Questions et informations diverses :

Sivos : Monsieur le Maire explique que le Sivos rencontre des problèmes financiers pour terminer l'année 2023, suite à l'arrêt de travail d'une employée fonctionnaire. Sa reconversion est intégralement financée par le Sivos (formation, déplacement, repas). La participation de la commune au Sivos pour équilibrer les comptes est fixée à environ 3 000,00 €.

Monsieur le Maire rappelle que chaque élève de Mairé coûte 2 600,00 € de participation à la commune.

11 novembre : Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil que le samedi 11 novembre le rendez-vous est à 11 heures 30 devant la Mairie et à 11 heures 45 dépôt d'une gerbe au monument aux morts et un vin d'honneur sera servi après la cérémonie, à la salle de la Mairie.

Commissions : Monsieur le Maire fait un point sur les commissions.

- **Biodiversité du 21 septembre 2023 :**

- . Poursuivre les orientations du jury « Villages Fleuris »
- . Préparer l'aménagement pédagogique du « Sentier Nature »
- . Plantation d'un verger communal en dessous de la station d'épuration

- **Tourisme du 12 octobre 2023 :**
 - . Poursuivre les mêmes actions que l'année précédentes
 - . 3 concerts
 - . Randonnées pédagogiques
 - . Marché des producteurs

- **Voirie du 27 octobre 2023 :**
 - . Route de la Malsassière
 - . Route des Iles Carolines
 - . Numérotation des hameaux et des maisons isolées

- **Bâtiment du 27 octobre 2023 :**
 - . Terminer les travaux en cours
 - . Préparer la réhabilitation du logement communal (agrandissement de la Mairie)

- **Sociale du 08 novembre 2023 :**
 - . la totalité du prêt de 500 € accordé à un administré en 2022 a été remboursée.
 - . 34 colis de Noël pour les aînés ont été commandés.

- **Finances et comptabilité du 10 novembre 2023 :**
 - . Présentation du budget à la date du 10 novembre 2023
 - . Préparation des orientations budgétaires 2024-2025

Monsieur Bernard CLÉMENT pose des questions concernant l'utilisation de l'église à des fins culturelles.

Monsieur le Maire lui apportera une réponse au prochain Conseil.

Fin de séance 21h30

Le Maire,
Thierry TRIPHOSE



Secrétaire de séance
Nathalie COX

